

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 avril 2024

Convocation du 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 11 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

**Absents excusés :** Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Nathalie LEGRAND  
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Anne-Laure BELLARD  
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

**Absents :** Mr André CONGNARD  
Mme Raphaëlle DESPLATS  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 02/04/2024**

**Affichage : 11/04/2024**

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie HEUVELINE

**Observation sur le dernier compte-rendu :** Néant

**OBJET : CREATION DE POSTE**

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création du poste suivant :

- **Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet à compter du 15 avril 2024 et la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, pour tenir compte de l'avancement de grade

- **De modifier ainsi le tableau des emplois**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

